

Jardin des Halles, la justice valide le permis de démolir

Les travaux dans le jardin des Halles, partie intégrante du vaste projet de réaménagement, pourront reprendre, indique la Ville de Paris.

Le tribunal administratif de Paris a rejeté lundi, en référé, la demande de suspension déposée par l'association Accomplir contre le permis de démolir du jardin des Halles. Selon le juge "aucun des arguments invoqués par l'association n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée".

La Municipalité réaffirme, dans un communiqué, sa détermination à mettre en œuvre ce projet essentiel pour Paris, "démocratiquement approuvé par le Conseil de Paris et déclaré d'utilité publique, avec une attention particulière à la concertation responsable et le souci scrupuleux de l'intérêt général".

<http://www.directgestion.com/sinformer/filactu/7426-jardin-des-halles-la-justice-valide-le-permis-de-demolir>